

Les princes et chevaliers de l'Ordre.

Les membres du Parlement.

La Cour des Comptes.

Les généraux de la Justice et des Monnaies.

Les gentilshommes de la maison du Roi.

Le prévôt de Paris et le prévôt des marchands.

Les archers de la garde.

Au ^{xvi}^e siècle, les Réformés refusaient de tendre leurs maisons, ce qui donnait lieu à des scandales et à des rixes. Le Parlement fit à ce sujet le règlement suivant, daté du 4 juin 1569 : « La Cour, ouy le procureur général du Roy, a ordonné que pour l'honneur de Dieu, service du Roy, repos et tranquillité des habitants de cette ville de Paris, le commissaire de chaque quartier, avec le quartierier d'icelluy, cinquantenier, dixenier et l'un des marguilliers des paroisses de cette ville et fauxbourgs, se transporteront particulièrement ez maisons de chacune paroisse, pour advertir les demourans esd. maisons de faire ce qu'il est accoustumé faire ez jours de la feste du Saint-Sacrement et des Octaves, affin d'entendre s'ils sont pas en cette volonté de faire et continuer ce qui est de bonne coustume de faire et ce que de tout temps a esté fait, mesme de tendre devant leurs maisons, selon ce que l'on peut avoir le moyen, aisance et commodité, et de mettre et rédiger par escript la response qui aura esté faite, sans entrer en aucune contention ou dispute pour le regard de ceux qui en pourroient faire difficulté pour cause de remors de conscience; et quant à ceux qui feront response de ne vouloir ou pouvoir tendre, le marguillier qui sera présent prendra leur response par escript, pour faire tendre aux despens de l'œuvre de l'église au-devant des maisons des refusans (1). »

« Autrefois, dit Sauval (2), le jour de la Fête-Dieu, des paroissiens de Saint-Nicolas-des-Champs contrefaisoient Jésus-Christ, les Apôtres, Adam, Ève, Abraham, Isaac et Moïse, mais avec des moqueries et des scandales si honteux qu'en 1571, le Parlement, par arrêt, condamna à deux cent livres parisis d'amende ceux qui, à l'avenir, profaneroient de la sorte une si sainte fête, avec commandement aux sergents de les mener à la Conciergerie. »

Sur la paroisse Saint-Paul, le Saint-Sacrement, suspendu à une

(1) Félibien, *Hist. de la ville de Paris*, t. IV, p. 829.

(2) *Hist. et antiq. de la ville de Paris*, t. II, p. 623.

statue de saint Paul à cheval, était porté sur une espèce d'arche par des diacres.

Une ordonnance de police du 18 mai 1710 défend « à tous particuliers de tirer aucuns pétards ou fusées, boîtes, pommeaux d'épée ou saucissons, pistolets, mousquetons ou autres armes à feu, dans les rues, cours ou jardins et par les fenêtres de leurs maisons, les jours de la Fête-Dieu, pendant que les processions passeront dans les rues, avant qu'elles passent, ni même après qu'elles auront passé, à peine de quatre cents livres d'amende. »

La Révolution de 93, on l'ignore trop, a respecté les processions que les républicains de nos jours proscrirent au nom de la liberté de conscience. Nous allons emprunter à une Revue eucharistique (1) les documents qu'elle a publiés sur ce point, d'après les papiers de la police secrète, conservés aux Archives nationales (2).

Un ancien avocat, nommé Dulard, était entré comme *observateur* au service de la police secrète, le 30 avril 1793. Un mois après, le 25 mai, dans un rapport adressé à Garat, ministre de l'Intérieur, il s'exprimait en ces termes, avec une franchise qui fait honneur, sinon à ses sentiments religieux, du moins à son bon sens et à son honnêteté politique : « La Fête-Dieu approche. Rappelez-vous, citoyen ministre, que c'est à cette époque, l'an passé, que Pétion, le dieu du peuple, fut accueilli à coups de pierres par les sans-culottes de la section des Arcis, pour avoir déclaré, dans une ordonnance, qu'on serait libre, ce jour-là, de travailler ou de ne pas travailler. Rappelez-vous qu'à la même époque, les sans-culottes de Paris délébèrent pendant quelques jours, s'ils devaient ou non lapider Manuel, pour avoir osé imprimer qu'on serait libre de tapisser ou non; que, ce jour-là, des hommes qui, par opiniâtreté ou par irréligion, n'avaient pas tapissé reçurent de bons coups de bâton. Je ne sais si c'est fanatisme de la part d'un peuple, qui veut unanimement une chose qui lui fait plaisir et à laquelle il est attaché, ou si ce n'est pas une infamie stupide et aveugle, de la part des représentants de ce même peuple, qui contrarient absolument tous ses goûts, tous ses penchants, dont cent années de révolution ne sauraient le délivrer. »

La procession de la Fête-Dieu eut lieu à Paris le jeudi 30 mai 1793, cent vingt-huit jours après l'immolation du Roi-martyr. Voici le récit

(1) *Le très saint Sacrement*, 2^e année, n^o 49, p. 858.

(2) F. 1, c. Seine, 1793.

et les impressions transmises par Dulard au ministre Garat : « Mes premiers regards se sont portés aujourd'hui vers les processions et les cérémonies du jour. Dans plusieurs églises, j'ai vu beaucoup de peuple, et surtout les épouses des sans-culottes. On avait fait la procession *intra muros*. J'arrive dans la rue Saint-Martin, près de Saint-Merry : j'entends un tambour et j'aperçois une bannière. Déjà dans toute cette rue, on savait que la paroisse Saint-Leu allait sortir en procession. J'accours au-devant : tout y était modeste. Une douzaine de prêtres, à la tête desquels était un vieillard respectable, le doyen, qui portait le *rayon* sous le dais ; un suisse de bonne mine précédait le cortège. Une force armée de douze volontaires à peu près, sur deux rangs, devant et derrière. Une populace assez nombreuse suivait dévotement. Tout le long de la rue, tout le monde s'est prosterné ; je n'ai pas vu un seul homme qui n'ait ôté son chapeau. En passant devant le poste de la rue Bon-Conseil, toute la force armée s'est mise sous les armes. J'étais chez un marchand, au milieu des Halles, quelques moments après. Le tambour qui précédait et ceux qui suivaient ont annoncé la procession. Ah ! quel a été l'embarras de toutes nos citoyennes de la Halle ! Elles se sont concertées à l'instant, pour examiner s'il n'y aurait pas moyen de tapisser, avant que la procession ne passe. Chacune aurait volontiers mis son tablier. Une partie se sont prosternées d'avance, à genoux, et enfin lorsque le Dieu a passé, toutes à peu près se sont prosternées. Les hommes en ont fait de même. Des marchands se sont mis à rôder devant chez eux ; d'autres ont tiré des coups de fusil. Plus de cent coups ont été tirés. Tout le monde approuvait la cérémonie, et aucun, que j'aie entendu, ne l'a désapprouvée. C'est un tableau bien frappant que celui-là. La présence d'un Dieu, notre ancien maître et qui n'a pas cessé de l'être, a porté la consternation dans tous les esprits. C'est là que l'*Observateur* a pu dessiner les physionomies, images parlantes des impressions qui se sont fait si vivement sentir au fond de l'âme des assistants. J'y ai vu le repentir ; j'y ai vu le parallèle que chacun a fait forcément de l'état actuel des choses avec celui d'autrefois. J'y ai vu la privation qu'éprouvait le peuple par l'abolition d'une cérémonie qui fut jadis la plus belle de l'Eglise. J'y ai vu aussi les regrets sur la perte des profits que cette fête et autres valaient à des milliers d'ouvriers. Le peuple de tous les rangs, de tous les âges, est resté honteux, silencieux, abattu. Quelques personnes avaient les larmes aux yeux. Les prêtres et le cortège m'ont paru fort contents de

l'accueil qu'on leur a fait partout. J'espère, citoyen-ministre, que vous ne laisserez pas cet article sur votre cheminée. »

C'est au nom de la liberté que, depuis 1830, le Saint-Sacrement ne peut plus franchir le seuil des églises de Paris. Celles qui ont un péristyle extérieur, comme la Madeleine, ainsi que les établissements religieux entourés de cours et de jardins, ont seuls le privilège d'adorer Jésus-Christ en dehors de ses temples.

Aujourd'hui, à Notre-Dame de Paris, il est beau et édifiant de voir, au jour de la Fête-Dieu, plus de trois mille hommes, tenant un cierge à la main et marchant six de front, faire une triomphale escorte au Saint-Sacrement, dans les nefs devenues trop étroites de l'immense basilique.

SALON (BOUCHES-DU-RHÔNE). — « Il y avait à Salon, dit M. A. des Essarts (1), une confrérie de paysans qu'on désignait sous le nom de *Dieu lou payre*. Chaque année, en vertu de l'élection, un des leurs prenait le titre de *Rey de l'Eyrado* (roi de la pioche), et paraissait à la Fête-Dieu, portant une pioche en guise de sceptre et précédé par une troupe de laboureurs qui brandissaient des épées nues. Il choisissait une paysanne qui partageait avec lui les honneurs de la royauté. Les dames qui accompagnaient cette reine se paraient de bouquets énormes. Devant ces souverains, marchait un villageois battant la caisse, un berger s'escrimant du bâton et d'autres danseurs suivis de plusieurs tambourins. »

TOULON. — Pendant la durée de la procession, on fermait les portes de la ville. Quand le cortège arrivait sur les quais, au moment de la bénédiction de la rade, le bâtiment-amiral saluait le Saint-Sacrement de vingt-et-un coups de canon, salut que répétaient tous les bâtiments en rade.

VALRÉAS (Vaucluse). — La procession de la Fête-Dieu était ouverte par un laboureur qui simulait l'action de la semaille ; il était suivi d'une charrue enrubannée. On élisait aussi un roi des bouviers qui assistait à la procession, une hallebarde à la main (2).

VERSAILLES. — « Les processions de la Fête-Dieu et de la petite Fête-Dieu, dit M. Dussieux, (3) étaient d'une grande magnificence. En 1677, Bontemps donna l'ordre à Berain, dessinateur du cabinet du Roi, de préparer tout ce qui regardait la pompe de ces deux

(1) *Les Fêtes de nos pères*, p. 324.

(2) Dulauré, *Descript. du comtat Venaisin*.

(3) *Le château de Versailles*, t. II, p. 116.

grandes journées. Toutes les richesses du cabinet du Roi, les pièces les plus rares et les plus curieuses, entre autres une couronne de deux pieds de diamètre, ornaient le plus riche reposoir qu'on ait jamais vu. La cour du château, dans laquelle on avait dressé ce reposoir, était décorée des plus belles tapisseries du Roi. Huit jours après, la cour du château fut ornée de riches tapis de Perse à fond d'or, et de caisses d'oranger... En 1688, la procession partit de la Paroisse (Notre-Dame), traversa l'avant-cour et la cour du château, en sortit pour passer devant les Écuries et revint à la Paroisse. Le Roi suivait la procession tête nue; il était accompagné de plus de mille pages de la Chambre, de la grande et de la petite Écurie, des Cent-Suisses, des gardes du corps, tous portant un flambeau de cire blanche, de toute la Cour, de tous les aumôniers de la maison royale, enfin des Pères de la Mission et des Récollets. La procession revenue à la Paroisse, le Roi y entendit une grande messe et revint au château en carrosse. »

BELGIQUE. — Ses processions du Saint-Sacrement sont justement renommées. « De grandes bannières, accompagnées d'oriflammes profondément découpées, dit M. de Farcy (1), sont suspendues au travers des rues et présentent, par leurs continuelles ondulations et la richesse de leurs couleurs, un des plus agréables spectacles qu'on puisse imaginer; la piété trouve en même temps un aliment dans les inscriptions qu'on ne manque jamais d'y représenter. La satinette et les étoffes de laine ou de coton sont employées à confectionner ces bannières de rue, qui ressemblent à un véritable vitrail. » L'église Saint-Martin de Liège renouvelle tous les cent ans l'anniversaire de l'institution de la Fête-Dieu. Il a été célébré avec une grande pompe en 1846.

ALLEMAGNE ET AUTRICHE. — Dans beaucoup d'églises d'Allemagne, il y a trois processions successives; la première, le jour de la Fête-Dieu; la deuxième, le dimanche suivant; et la troisième, à la fin de l'octave.

Depuis le règne de Ferdinand I, l'empereur d'Autriche suit, à Vienne, la procession de la Fête-Dieu.

MAGDEBOURG. — Avant l'introduction du Protestantisme, les curés des diverses paroisses de cette ville, voulant produire au grand jour la richesse de leur ostensor, portaient chacun le Saint-Sacrement dans une même procession générale. De vives controverses s'échan-

(1) *Mélanges de décorations religieuses.*

gèrent à ce sujet, et l'on en revint enfin à l'unité prescrite par la liturgie (1).

MUNICH. — La célèbre procession de cette ville est ainsi décrite par M. Victor Tissot (2) :

« Le caractère d'un peuple qui pousse aussi loin le culte des formes extérieures se révèle tout particulièrement dans ses fêtes religieuses. En aucune ville allemande, si ce n'est à Vienne, la Fête-Dieu n'est plus somptueuse qu'à Munich. Louis I^{er} avait fait, de la procession qui parcourt ce jour-là les rues, une sorte de cortège théâtral et artistique. Il y avait introduit des Pénitents de toutes couleurs, des Chevaliers de Malte, des Croisés. A la suite des discussions qui agitent l'Allemagne politique et religieuse, la fête a perdu une partie de son éclat, mais c'est encore un grand et beau spectacle. On place des arbrisseaux devant chaque maison; les façades sont décorées de tapis et de guirlandes; des images saintes sont exposées sur les fenêtres, entre des bougies allumées; les rues sont recouvertes d'un parquet et jonchées de fleurs. La troupe fait la haie. Les cuirassiers, sur leur haute monture, sabre au poing, sont échelonnés devant le palais du roi. Les cloches sonnent à toute volée, le canon tonne, la musique éclate. En tête, s'avancent les différents corps de métiers, avec leurs insignes et leurs bannières. Voici d'abord les drapiers en costume du seizième siècle, puis les tanneurs, les cordonniers, les brasseurs, les tailleurs, les ramoneurs, les tonneliers, etc. Ils sont suivis des élèves de toutes les écoles de la ville; les petites filles en robe blanche avec des nœuds roses; les petits garçons en noir avec des gants blancs. Puis viennent les congrégations, les membres des diverses confréries, en chapeaux et manteaux de pèlerins; les Sœurs de charité, les internes des hôpitaux, les Capucins avec leur croix colossale, les Franciscains et les Dominicains. Le clergé des paroisses de Munich et les chantres de la chapelle royale précèdent l'archevêque, qui s'avance sous un dais, avec un ostensor d'or étincelant de pierreries. Immédiatement après lui, marchent le roi, les princes royaux, les ministres, les employés supérieurs, les professeurs universitaires dans leur longue robe de docteur, le conseil municipal, etc. La foule suit, tête nue, en priant à haute voix. Cette prière générale et publique, récitée sur un certain rythme, est une chose grande et touchante. Quatre reposoirs s'élèvent sur le

(1) Eusebius, *De reform. monast.*, l. I, c. xvi, ap. Leibnit., t. II. *Script. Brunvic.*, p. 816.

(2) *Les Prussiens en Allemagne.*

parcours de la procession; à son passage, tout le monde est tenu de se découvrir et de fléchir le genou, sous peine d'amende. »

Autrefois, à certains intervalles d'années, on donnait une grande splendeur à la procession de la Fête-Dieu. Sa marche s'ouvrait par des trompettes, deux sénateurs, et un drapeau décoré d'un sujet eucharistique. Diverses corporations représentaient des figures de l'Ancien Testament : la Création, Adam et Ève chassés du Paradis terrestre, le fratricide de Caïn, l'arche de Noé, les Sacrifices de Melchisédech et d'Abraham, les épreuves de Job, le buisson ardent, l'agneau pascal, le passage de la Mer Rouge, les tables de la Loi, le veau d'or, le serpent d'airain, l'arche du temple de Jérusalem, Élie, nourri par un pain miraculeux, etc. Venaient immédiatement après des scènes du Nouveau Testament : le mariage de la sainte Vierge, l'Annonciation, la Visitation, l'Adoration des Mages, la fuite en Égypte, le baptême de Notre-Seigneur, ses principaux miracles, sa Passion, sa Résurrection, son Ascension. Le cortège se terminait par les congrégations de la ville, les religieuses et les clercs. Le dais était accompagné par le Duc sérénissime, les autres princes, les sénateurs (1), etc.

ITALIE. — Plusieurs églises d'Italie sont dédiées au *Corpus Domini*.

BOLOGNE. — La procession décennale du Saint-Sacrement est justement célèbre et attire un grand concours d'étrangers (2).

BRESCIA. — Un ancien *Sacerdotal* de Brescia prescrit que les porteurs du dais auront une couronne de fleurs, tout aussi bien que les enfants de chœur chargés de jeter des fleurs effeuillées devant le Saint-Sacrement.

BRINDES. — Le Saint-Sacrement était porté par l'archevêque, monté sur un cheval blanc, que tenaient par la bride le gouverneur de la ville et l'assesseur royal. C'était en mémoire d'un célèbre événement local. L'empereur Frédéric, ayant été fait prisonnier par les Turcs, obtint du Sultan d'aller chercher lui-même sa rançon, mais en laissant le Saint-Sacrement en gage. L'empereur après avoir accompli sa promesse, emporta dans son vaisseau la sainte Hostie. Il fut poussé par la tempête sur les côtes de Brindes, et là, monté sur un cheval blanc, il porta le corps du Seigneur dans une église de cette ville (3).

(1) Gretzer, *Pompa eucharistica*.

(2) Cf. Salvatore Muzzi, *La Pompa decennale dell' eucaristico sacramento per la parrocchia di S. Pietro di Bologna*.

(3) Veranus, *Histor. Brundis.*; Lupus, *Dissert. de sacris process.*, c. iv.

ROME. — Aujourd'hui, on voit flotter, dans ses rues, les bannières des francs-maçons, des internationaux et des libres-penseurs; mais, depuis 1877, les processions du *Corpus Domini* sont confinées dans l'intérieur des églises. Confiant dans l'avenir, on nous permettra de parler de ces somptueuses manifestations comme si elles avaient encore lieu de nos jours.

La procession générale de la Fête-Dieu sort de la chapelle Sixtine, traverse la basilique Saint-Pierre et va de l'un à l'autre bras de la colonnade, en longeant la partie de la place Rusticucci qui fait face à la basilique. La colonnade est décorée de tentures en damas rouge, de tableaux, des armoiries du pape, de celles des cardinaux et de nombreuses tapisseries, religieuses ou profanes, dont beaucoup appartiennent au palais du Vatican.

Les plus anciennes remontent au xv^e siècle; on en remarque huit, don de Napoléon I^{er} en 1805. Jadis les cardinaux devaient tendre de tapisseries 665 aunes de murailles, depuis le Vatican jusqu'à l'extrémité du bourg Saint-Pierre.

Le cortège officiel se compose de plus de 1500 personnes.

Voici dans quel ordre il se déploie :

Un peloton de soldats ouvre la marche; deux files de soldats accompagnent de chaque côté les différents corps que nous allons énumérer. La marche est réglée par les huissiers du tribunal du Cardinal-vicaire, par les huissiers pontificaux et par divers maîtres de cérémonie;

La croix suivie des élèves de l'Hospice apostolique de Saint-Michel au Tibre et de la Maison des orphelins;

Le clergé régulier, savoir : les religieux du tiers-ordre de la Pénitence, appelés les *Petits Déchaussés*, les Hermites déchaussés de Saint-Augustin, les Capucins, les Hiéronymites, les Minimes, les Franciscains du tiers-ordre, les Franciscains conventuels, les Cordeliers des deux observances, les Hermites de Saint-Augustin, les Carmes, les Servites, les Dominicains;

Les Ordres monastiques, savoir : les Olivétains, les Cisterciens, les Camaldules, les Bénédictins, les Chanoines réguliers du Latran;

Le clergé séculier, savoir : les élèves du Séminaire romain, les cinquante-quatre curés de Rome, les chanoines et les bénéficiers des collégiales, le Camerlingue du clergé de Rome;

Les Chapitres des basiliques mineures et des trois basiliques

patriarcales, ayant chacun leur vicair, leurs massiers et leur pavillon;

Le Vice-gérant de Rome avec les ministres du tribunal du Cardinal-vicair ;

Les Procureurs-généraux des ordres religieux ;

La chapelle papale, savoir : les camériers d'honneur, les camériers secrets de cape et d'épée, les écuyers, les procureurs de collège, le Confesseur de la maison du Souverain-Pontife, le Prédicateur apostolique, les aumôniers communs et secrets, l'Audition des contradits, le commissaire de la Chambre apostolique, les avocats consistoriaux, une seconde classe de camériers d'honneur et secrets, les chapelains-chantres, les Abréviateurs, les Votants de la Signature, les Clercs de la Chambre, les Auditeurs de Rote avec le Maître du Sacré-Palais, les porte-insignes du Souverain-Pontife; le Maître du saint Hospice; des Votants de la Signature; un sous-diacre, auditeur de Rote, portant la croix pontificale entre sept chandeliers;

Deux huissiers de la verge rouge, gardiens de la croix papale;

Les Pénitenciers des églises patriarcales;

Les Abbés mitrés, avec l'Archimandrite de Messine et le Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit;

Les Evêques, les Archevêques, les Primats, les quatre Patriarches majeurs et les Patriarches mineurs de l'Orient;

Les Cardinaux-diacres en dalmatique, les Cardinaux-prêtres en chasuble, les Cardinaux-évêques en chape, suivis de leurs caudataires, accompagnés de leurs camériers et des Maîtres de Chambre, escortés de la garde-suisse et de la garde du Capitole;

Le Doyen du Sacré-Collège, portant en main le grand chapeau rouge appelé *pastoral*;

Le Conservateur du peuple romain en robe de drap d'or;

Le Gouverneur de Rome, à droite du prince assistant au trône; deux Auditeurs de Rote. Le Pape tenant le Saint-Sacrement sous un dais. Il est précédé de deux Cardinaux-diacres assistants, accompagné de quatre écuyers avec des lanternes d'argent, de deux camériers secrets portant un *flabellum* et de divers officiers de la Maison de Sa Sainteté.

Viennent ensuite huit chapelains-chantres qui chantent le *Lauda Sion*, l'Auditeur de la Chambre, le Trésorier-général, le Majordome, les Protonotaires apostoliques participants et d'honneur, les Généraux d'ordres religieux, les Référéndaires de la Signature, les massiers

pontificaux, les gardes du corps à cheval et des troupes des différentes armes (1).

Une des processions les plus magnifiques du *Corpus Domini* a été celle du 20 juin 1867, à laquelle assistaient 337 cardinaux, patriarches, archevêques ou évêques.

« Quant à la manière de porter le Saint-Sacrement, dit le chevalier Moroni (2), nous savons que les Papes n'ont point observé le même rite : les uns l'ont porté assis sur la *sedia*, ayant la mitre sur la tête, tels qu'Innocent VIII, Alexandre VI, Jules II et Léon X qui cependant, en 1513, le porta la tête découverte. Clément VII le porta à pied, n'ayant que sa calotte blanche sur la tête. Pie V, en 1566, le porta à pied, ayant la tiare sur la tête. Sixte-Quint, en 1585, porta aussi le Saint-Sacrement à pied, la tête découverte; Grégoire XIV, Innocent XII montèrent sur la *sedia*, et leurs successeurs imitèrent leur exemple, ou le portèrent à pied, comme Urbain VIII, en 1639. Mais Alexandre VII fut le premier à introduire dans les processions du *Corpus*, l'usage du *talamo*. L'état de sa santé ne lui permettant pas de porter le Saint-Sacrement à pied et ne voulant pas profiter de la *sedia*, il demanda à Bernini le dessin d'un appareil qui lui permettrait de porter le Saint-Sacrement à genoux, et d'être porté lui-même. Cet appareil ressemblait à un prie-Dieu doré et ciselé, porté à l'aide d'un brancard recouvert de velours rouge, par les palefreniers pontificaux. Sur le prie-Dieu était un piédestal à vis, destiné à recevoir une sphère percée qui devait supporter l'ostensoir, que le Pape, à genoux, devait tenir de ses mains. Le Pape était lui-même soutenu par une forte ceinture, afin que tout le poids du corps agenoûillé ne portât pas sur les genoux. Les pieds étaient retenus par un coussin en crin, recouvert de velours, solidement fixé à l'appareil. Le *talamo* usité aujourd'hui diffère peu de celui d'Alexandre VII : le prie-Dieu a été remplacé par une petite table tournante, sur laquelle, à l'aide d'une vis, l'ostensoir est fixé; devant, est placé un siège destiné au Pontife, dont les bras s'appuient sur la surface de la table, et, comme le Pape porte une grande chape blanche qui recouvre le *talamo* de son ampleur, et dont les orfrois se réunissent sur la partie antérieure de la table, on croirait que le Pontife, dont

(1) J. Barlazzi, *De la procession solennelle qui se fait au Vatican dans la Fête-Dieu*. Rome, 1837.

(2) *Hist. des chapelles papales*, ch. xxii.

la tête est inclinée devant le Saint-Sacrement, est réellement à genoux. Benoît XIV, Clément XIV et Pie VI portèrent le Saint-Sacrement la tête découverte, et à genoux sur le *talamo*; Pie VII le porta également la tête découverte, et à genoux; mais, postérieurement à 1816, il le porta sur le *talamo*, assis et la tête découverte. Léon XII, Pie VIII et Grégoire XVI ont suivi cet exemple. »

Mgr Barbier de Montault rectifie sur un point ces renseignements si précis. « On avait cru, dit-il (1), sur la foi d'une médaille mal interprétée, qu'Alexandre VII était le premier Pape qui se soit fait porter à la procession de la Fête-Dieu. Les détails donnés en 1505 par Paris de Grassis sur la procession du Saint-Sacrement par le Pape Jules II, déclarent positivement le contraire. Rétablissons donc la vérité des faits. Les Papes ne montaient sur la *sedia* qu'en dehors de la chapelle Sixtine; l'innovation de Jules II consista à monter dans la chapelle même, parce que, étant goutteux, il avait peine à marcher. La *sedia* n'était pas différente de celle qui servait aux pontificaux et aux consistoires: le Pape y était assis et tenait l'ostensoir posé sur une traverse qui s'appuyait sur les bras du fauteuil. Alexandre VII perfectionna le système. »

Quand le Saint-Siège est vacant, la procession générale du Saint-Sacrement ne se fait point à Saint-Pierre du Vatican, mais à Saint-Jean de Latran. C'est ce qui eut lieu en 1691, après la mort d'Alexandre VIII.

Les processions paroissiales ont lieu dans le cours de l'octave, à des jours déterminés.

Le dimanche dans l'octave est réservé à la basilique de Saint-Jean de Latran. C'est le Cardinal-vicaire qui porte le Saint-Sacrement. Le Souverain Pontife marche derrière le baldaquin, tenant de la main droite une torche allumée. La procession traverse l'hôpital de Latran, dont les lits, garnis de rideaux blancs, sont enguirlandés de fleurs.

Le Souverain Pontife et le Sacré Collège, au dernier jour de l'octave, assistent également à la procession faite après vêpres, par la basilique de Saint-Pierre.

Le Chapitre de cette église dote un certain nombre de jeunes filles, voilées de blanc (*amanatè*), qui ont assisté à la cérémonie (2).

(1) Inventaire de la Chapelle en 1547.

(2) Barbier de Montault, *l'Année liturg.*, à Rome, p. 169.

« A Rome, dit M. de Farcy (1), toutes les fenêtres des maisons sont décorées de *tabliers*, plus longs que larges, ornés d'inscription ou d'emblèmes et quelquefois d'un riche galon et d'une frange. Cette tenture, répétée de tous côtés, donne un air de fête à l'humble demeure de l'artisan comme au palais des princes; elle a l'avantage d'être peu coûteuse et de se prêter à tous les procédés d'ornementation. Que l'on dispose sur des *tabliers* des fleurs naturelles symétriquement attachées en forme de médaillons ou de chiffres, que l'on y applique de riches bordures, des inscriptions en l'honneur du Saint-Sacrement, que l'on y représente des anges portant des écussons au chiffre de Notre-Seigneur, ou enfin, qu'on emploie le velours, la soie relevée de galons et de franges d'or, on aura, dans tous les cas, une décoration élégante et d'une exécution facile. »

La Congrégation des Rites a plusieurs fois défendu d'admettre aux processions qui se font dans Rome, pendant la semaine de la Fête-Dieu, des enfants de l'un ou de l'autre sexe, représentant des scènes hagiographiques (2).

Une des plus magnifiques processions du *Corpus Domini* qui aient eu lieu à Rome a été celle du 20 juin 1867, à laquelle assistaient 337 cardinaux, patriarches, archevêques et évêques.

TURIN. — La procession de l'octave du Saint-Sacrement y est plus ancienne que partout ailleurs. Elle se fait en mémoire du fameux miracle de 1453, qui eut lieu le jour même de l'octave du *Corpus Domini*.

VENISE. — Jean de Tournay, dans une relation manuscrite d'un voyage en Terre-Sainte, qu'il accomplit en 1487, rend compte dans les termes suivants de la manière dont on portait alors, à Venise, le Saint-Sacrement, à la procession de la Fête-Dieu (3) : « Le *Corpus Domini* estoit assis, comme vous diriez, sur une civière à porter fiertres; par deçà et sur ladite civière, il y avoit un fort grand calice, et à la moyenne d'icelui à façon d'une grande brance, auxquelles brances il y a quatre gros cordons de soye lesquels viennent desdites brances respondre en ladite civière, et au plus hault desdites brances, là est mis le *Corpus Domini*. Prennent 4 prestres ladite civière, dont le calice est par-dessus, et le *Corpus Domini* en une brance comme

(1) *Op. cit.*

(2) 5 mart. 1667, 7 déc. 1814.

(3) Ms. 453 de la Bibl. de Valenciennes.

dit est, et aussi tenu à quatre cordeaux de noire soye. Après portent 6 hommes les plus nobles de la ville le pasle par-dessus le *Corpus Domini* (1). »

ESPAGNE ET PORTUGAL. — Les rues, pour préserver des ardeurs du soleil, sont tendues horizontalement de larges bandes de couil, et les maisons y sont tapissées de diverses étoffes, de verdure et de fleurs. Du haut des balcons, sur le passage de la procession, on jette des fleurs et l'on parfume l'air d'eaux odoriférantes. Jadis, pendant tout un mois, on jouait en pleine rue, à la clarté des flambeaux, des *autos sacramentos*, drames religieux en l'honneur de la sainte Eucharistie

BARCELONE. — Le R. P. Cahier (2) a dépeint la physionomie de la Fête-Dieu, à Barcelone, au xiv^e siècle.

La procession du *Corpus* était entremêlée de représentations des principaux faits de l'Écriture Sainte et de l'histoire ecclésiastique. On y voyait successivement, entre autres sujets, la Création du monde, l'arche de Noé, David et Goliath, Moïse et Pharaon, l'Annonciation, l'Adoration des Mages, le Massacre des Innocents, la Résurrection, un grand nombre de saints et de saintes, les tentations de sainte Eulalie, le martyre de saint Sébastien, le phénix, les Apôtres, des anges jouant de la musique devant la *custodia*, le clergé et l'évêque; des diables armés de verges pour faire la police, et enfin deux hommes sauvages tenant des baguettes à coulisse qui pouvaient s'allonger ou se raccourcir selon la largeur de la rue, pour arrêter la poussée de la multitude. Les bâtons du dais étaient portés par les grands seigneurs, y compris l'ambassadeur de Venise et le roi d'Aragon.

LISBONNE. — « Le jour de la Fête-Dieu, dit M. Germond de Lavigne (3), tous les balcons sont pavoisés d'étoffes rouges galonnées de jaune, damas en soie et or aux premiers étages, étoffes de coton brochées aux étages supérieurs. Toutes les fenêtres sont garnies de femmes coiffées de fleurs et de dentelles. La troupe forme la haie. La procession est précédée d'un escadron de lanciers; puis viennent: un mannequin couvert d'une armure, représentant saint Georges, et

(1) Le transport du Saint-Sacrement sur une civière n'était point spécial à Venise: il en était de même à Tournai dès 1373. A la paroisse Saint-Piat, cette civière était en bois décoré de peintures polychromes. Les porteurs mettaient sur leurs épaules des coussinets de cuir rouge. Un *ciel* ou baldaquin abritait le Saint-Sacrement. — L. Cloquet, *Notes sur quelques anciens usages liturgiques des églises de Tournai*, p. 6.

(2) *Mélanges d'arch.*, t. II, 77.

(3) *Itinéraire de l'Espagne*, p. 787.

soutenu sur un vrai cheval par deux écuyers du roi: l'écuyer de saint Georges en costume Louis XIII; son page, représenté par un enfant portant des ailes d'ange en carton; douze chevaux des écuries royales, tenus en main; des confréries en gris, en rouge; des sacristains portant quinze mitres, pour figurer les quinze évêchés du Portugal; le dais sous lequel est porté le Saint-Sacrement. Le roi, en costume d'officier général, tient le premier brancard de droite; il est tête nue et porte sur ses épaules une espèce de fichu en filet, ornement distinctif que portent seulement le roi, les princes et les personnages qui ont été ministres. La famille royale, la Cour, les ministres suivent le dais à pied, pendant que le canon gronde, et que l'infanterie tire des coups de fusil.»

SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE. — « C'était autrefois la coutume en Galice, dit M. Ch. Davilliers (1), de danser, le jour de la Fête-Dieu, un pas religieux qu'on appelait *la pela*: un jeune garçon très richement habillé, était perché sur les épaules d'un homme de haute taille qui dansait en le portant, en tête de la procession. »

SÉVILLE. — « La procession de la Fête-Dieu, dit Mgr Postel, se fait à Séville avec une rare solennité. La ville entière est sur pied; les rues, sablées et jonchées de fleurs, sont en outre couvertes dans toute leur longueur de tentes élevées qui leur donnent l'aspect d'une immense galerie; les murailles disparaissent sous les tentures de soie rouge, qui, encadrant portes et fenêtres et suivant tous les caprices de l'architecture andalouse, forment autant de palais enchantés qu'il y a d'hôtels, de boutiques, de masures même. Tout cela sous le ciel le plus radieux de l'Europe (2). »

M. Ch. Davilliers, dans son *Voyage en Espagne*, donne de curieux renseignements sur les danses qui se font, ce jour-là, devant le Saint-Sacrement: « On donne le nom de *Seises*, dit-il, à des enfants de chœur de la cathédrale de Séville, dont l'emploi principal consiste à figurer comme chanteurs, aussi bien que comme danseurs, dans certaines cérémonies religieuses. On les avait autrefois appelés *los Seises*, les *six*, à cause de leur nombre; bien qu'aujourd'hui ils soient dix, leur ancien nom s'est conservé. La danse des *Seises* est un souvenir des anciennes *representaciones* et des *danzas* qui, au moyen âge, accompagnaient, dans les principales villes d'Espagne, les processions de la

(1) *Voyage en Espagne*, dans le *Tour du Monde*, t. XVI, p. 323.

(2) *Le bon Ange de la première communion*, 6^e éd., p. 235.

Fête-Dieu. Une bulle du pape Eugène IV, datée de 1439, autorisait les danses des *Seises*; il paraît qu'un archevêque de Séville, don Jaime de Pallafox, essaya de les supprimer, les trouvant peu compatibles avec le respect dû au Saint-Sacrement. Le Chapitre, qui n'était pas du même avis, frêta un navire, et les *Seises*, accompagnés du *Maestro de Capilla*, s'embarquèrent pour Rome, afin de montrer au Souverain Pontife, que leurs costumes et leurs danses ne faisaient qu'augmenter l'éclat des solennités religieuses. L'archevêque de Séville avait déjà fait tout son possible pour obtenir la suppression des *danzas* qui s'exécutaient aux frais de la municipalité, devant les processions de la Fête-Dieu.

« Plus tard on voulut, dit-on, empêcher les *Seises* de garder leur chapeau devant le *Santissimo*; il paraît que cette permission aurait été accordée par la Cour de Rome, mais elle fut bornée au temps où les costumes seraient conservés sans être autrement modifiés : c'est pour cela, assure-t-on, qu'ils n'ont subi depuis lors aucun changement.

« La danse des *Seises* n'attire pas moins de curieux à Séville que les cérémonies de la Semaine Sainte, et l'immense cathédrale est trop étroite les jours où ils doivent figurer dans une *funcion*. Fort heureusement un ami nous avait réservé des places; mais, pour y arriver, nous eûmes toutes les peines du monde à nous frayer un passage à travers une foule énorme, échelonnée sur les *gradas* ou escaliers qui entourent l'église. Nous aperçûmes enfin les dix *Seises*, placés sur deux rangs devant le maître-autel; bientôt, après avoir salué le Saint-Sacrement, ils se mirent à danser lentement en faisant résonner leurs castagnettes d'ivoire : puis ils entonnèrent un *villancico*, fort ancien sans doute, à la louange de la Vierge, « Fille, Mère et Épouse, plus pure et plus belle que l'aurore et que l'astre du jour. » Après quelques instants de repos les *ninos cantorcillos* chantèrent encore d'autres *coplas*. Tout en chantant ces couplets, d'une fort jolie voix, les *Seises* continuaient à danser en s'accompagnant de leurs castagnettes; à vrai dire, leurs danses ne ressemblent en rien aux danses profanes en usage en Espagne : ce sont des *coulés* ou des *glissés*, sur un mouvement de valse très lent, tout à fait dans le genre de ceux de l'ancienne *pavane* d'Espagne, telle qu'on la dansait au XVI^e siècle, ou du menuet qui la remplaça. »

Des danses analogues avaient lieu autrefois devant le Saint-Sacrement à Lugo, à Tolède, à Valence, à Vigo, à Yépès et dans quelques autres villes d'Espagne.

VALENCE. — Naguère, à la procession de la Fête-Dieu, quatre hommes, portant des têtes d'homme, de lion, de bœuf et d'aigle, représentaient les quatre évangélistes. Six ou huit diacres, tenant de longues baguettes, s'en servaient pour admonester ceux qui auraient manqué de respect au Saint-Sacrement.

TURQUIE. — La Fête-Dieu est désignée par les Turcs sous le nom de *Fête des roses*. Il n'est point rare que des Musulmans s'associent respectueusement à ces processions qui, escortées par les troupes ottomanes, parcourent librement les rues de Constantinople. Les pavillons de toutes les nations européennes flottent fièrement dans les airs; les murailles disparaissent presque entièrement sous les tapis et les plus riches cachemires.

A Jérusalem, la première procession de la Fête-Dieu a eu lieu le 2 juin 1872.

CHINE. — La procession de la Fête-Dieu se fait librement à Pékin et ne manque pas d'exciter l'avidité curieuse des Chinois. Ils apprécient peu les reposoirs dressés dans le goût européen, mais ils se montrent pleins d'admiration pour ceux qui, construits avec des nattes, imitent l'architecture des pagodes.

PARAGUAY. — Voici comment le P. Charlevoix décrit une procession parmi les peuplades si bien organisées par les Jésuites : « J'ai dit qu'on ne voyait rien de précieux à cette fête : toutes les beautés de la simple nature sont ménagées avec une variété qui la représente dans son lustre : elle y est même, si j'ose ainsi parler, toute vivante; car, sur les fleurs et les branches des arbres qui composent les arcs de triomphe sous lesquels le Saint-Sacrement doit passer, on voit voltiger des oiseaux de toutes les couleurs qui sont attachés par les pattes à des fils si longs, qu'ils paraissent avoir toute leur liberté et être venus d'eux-mêmes pour mêler leur gazouillement aux chants des musiciens et de tout le peuple, et bénir à leur manière celui dont la Providence ne leur manque jamais... D'espace en espace, on voit des tigres et des lions bien enchaînés, afin qu'ils ne troublent point la fête, et de très beaux poissons qui se jouent dans de grands bassins remplis d'eau; en un mot, toutes les espèces de créatures vivantes y assistent comme par députation, pour rendre hommage à l'Homme-Dieu dans son auguste Sacrement. On fait entrer aussi dans cette décoration toutes les choses dont on se régale dans les grandes réjouissances, les prémices de toutes les récoltes pour les offrir au Seigneur, et le grain qu'on doit semer, afin

qu'il y donne sa bénédiction. Le chant des oiseaux, le rugissement des tigres, tout s'y fait entendre sans confusion et forme un concert unique... Dès que le Saint-Sacrement est rentré dans l'église, on présente aux missionnaires toutes les choses comestibles qui ont été exposées sur son passage. Ils en font porter aux malades tout ce qu'il y a de meilleur; le reste est partagé à tous les habitants de la bourgade; le soir, on tire un feu d'artifice, ce qui se pratique dans toutes les grandes solennités et jours de réjouissances publiques.

ARTICLE III

De quelques autres processions du Saint-Sacrement

En dehors des jours de l'octave de la Fête-Dieu, le Saint-Sacrement est porté ou a été porté processionnellement : 1° en raison de certaines fêtes religieuses; 2° à cause de divers événements politiques ou religieux; 3° pour satisfaire, en certaines localités, la piété des fidèles.

§ I

Processions motivées par certaines fêtes religieuses

Plusieurs auteurs ont inféré du concile de Brague, tenu en 675, qu'on réservait, à cette époque, l'Eucharistie, pour la porter aux processions, les jours des fêtes de martyrs. J.-B. Thiers ne partage point leur opinion (1). La divergence de ces avis provient de l'interprétation qu'il faut donner du mot *arca Dei*. Les uns entendent par là un tabernacle portatif où était contenu le Saint-Sacrement; les autres pensent

(1) *De l'expos. du Saint-Sacr.*, t. I, ch. II.

qu'il s'agit d'une châsse, qu'on appelait *arca Dei*, uniquement parce qu'on y plaçait des reliques des serviteurs de Dieu (1).

A Rome, à la procession du jour des Rameaux, on portait le texte des saints Évangiles, pour honorer l'entrée triomphale de Jésus-Christ à Jérusalem; en Allemagne, en Angleterre, en Normandie, c'était le Saint-Sacrement contenu dans une châsse. Lanfranc, dans les Statuts qu'il composa au XI^e siècle pour l'Ordre de Saint-Benoît, prescrit que cette châsse à brancard soit portée par deux prêtres revêtus d'aubes.

A la cathédrale de Rouen, on faisait, au dimanche des Rameaux, la procession du *Corps saint*. Entre trois et quatre heures du matin, on descendait la suspension et on mettait le saint ciboire dans une châsse vitrée (*feretrum*), attachée à un brancard. La procession commençait après Laudes, vers cinq heures et demie; deux chapelains revêtus d'aube, portaient la châsse sur leurs épaules et la déposaient, sous un riche dais, dans le chœur de Saint-Godard. La procession revenait à la cathédrale, par les rues tendues de tapisseries, et s'arrêtait à un reposoir, érigé à l'emplacement de l'ancienne porte de Sainte-Appolline. Quand on était arrivé au portail de Notre-Dame, les chapelains exhaussaient le brancard, de façon à ce que le clergé et les fidèles pussent rentrer dans l'église en passant sous le Saint-Sacrement. L'archevêque donnait la bénédiction, remettait le saint ciboire dans la suspension et commençait la grand'messe. Cette cérémonie, mentionnée dès le XV^e siècle, s'observait encore avant la Révolution; elle se pratiquait également à l'église Saint-Quen où, au XVI^e siècle, elle commençait à minuit (2). Diverses églises des diocèses de Coutances et de Lisieux ont longtemps conservé des coutumes analogues.

Le Vendredi saint, dans plusieurs cathédrales et collégiales du Portugal, on faisait une procession du Saint-Sacrement, après la communion du célébrant. La sainte Hostie était portée dans une châsse par quatre prêtres jusqu'à l'autel qui, la veille, avait servi de chapelle ardente, et on l'y laissait jusqu'au jour de Pâques. La Sacrée Congrégation des Rites, le 11 février 1702, a déclaré que cette coutume était un abus à réprimer.

(1) Voici le texte du concile: *Antiqua in hac parte et solemniter consuetudo servabitur, ut in festis quibusque arcam Dei non episcopi, sed levitæ gestent in humeris. Can. VI.*

(2) Moléon, *Voy. lit.*, p. 339.

Delacroix (1) parle ainsi d'une procession qui se faisait encore de son temps à Venise, le Vendredi saint, à neuf heures du soir : « On y promène le Saint-Sacrement dans un cercueil de velours noir. La place de Saint-Marc est le rendez-vous de cette procession ; elle est magnifiquement illuminée, et les lumières y sont de toute part si multipliées qu'elles font de la nuit le plus beau jour. » Mais voici le singulier de cette procession : « On y voit, rapporte un auteur moderne, marcher les Pénitents avec leurs bonnets en pointe, de deux pieds de haut, sur la tête, lesquels se battent jusqu'au sang, en marchant de temps en temps en arrière devant le crucifix ; ils ont pour cet effet des disciplines faites d'un grand nombre de petites cordes, qu'ils tiennent à deux mains et qu'ils trempent de temps en temps dans un peu de vinaigre qu'on leur porte exprès, frappant sur leur dos avec une certaine mesure et une cadence si réglée, qu'il faut nécessairement avoir bien étudié cet art pour s'en acquitter comme il faut. »

La Congrégation des Rites a désapprouvé les processions du Saint-Sacrement, qu'on faisait parfois dans la nuit du Jeudi au Vendredi saint, mais nous ne sachons pas qu'elle ait jamais interdit celle de l'aurore du jour de Pâques, qui avait lieu dans beaucoup d'églises, en Italie, en Allemagne et en France, coutume qui n'a pas complètement disparu aujourd'hui. Après Matines, on allait chercher au reposoir la sainte Hostie qui y avait été mise le Jeudi saint ou le Samedi saint et même le dimanche matin ; les chants liturgiques rappelaient les paroles de l'Ange et des trois Marie, auprès du sépulcre de Notre-Seigneur. Au moyen âge, c'était tout un drame où les costumes étaient en harmonie avec les paroles.

Pour donner plus d'éclat à certaines solennités, on y faisait une procession du Saint-Sacrement. C'est ainsi qu'en 1480, à Cambridge, alors que la fête de la dédicace de la cathédrale coïncida avec la commémoration de saint Paul, deux prêtres portèrent sur leurs épaules un reliquaire contenant le Saint-Sacrement (2).

Dans un certain nombre de paroisses, la procession aux fonts pour la rénovation des vœux de baptême se fait avec le Saint-Sacrement qu'on dépose sur les fonts, pendant que les premiers communians prononcent la formule de la rénovation.

(1) *Dict. des cultes*, au mot *Procession*.

(2) Thomas Walsingham, ad ann. 1480.

Le vénérable Jean Eudes et le P. Brydaine terminaient toujours leurs missions par une procession du Saint-Sacrement, à laquelle ils donnaient une grande pompe, pour exciter la foi et laisser un long souvenir.

§ 2.

Processions motivées par des événements politiques ou religieux

D'assez nombreuses processions du Saint-Sacrement ont été motivées par des événements politiques ou religieux, par des calamités publiques, des pestes, des guerres, des victoires, etc.

La plus ancienne de toutes est probablement celle qui eut lieu à Avignon, le 14 septembre 1226. Louis VIII, étant entré dans cette ville après un long siège soutenu par les Albigeois, voulut ainsi rendre hommage à la présence réelle niée par les hérétiques qu'il venait de vaincre. Le roi suivit cette procession, tête nue, un flambeau à la main, la corde aux reins, vêtu d'un sac couleur de cendre.

Cette procession, présidée par le légat du pape Honoré III, se rendit de la cathédrale jusqu'à la chapelle de Sainte-Croix située alors en dehors des murs de la ville. C'est là l'origine de la procession commémorative qui se renouvelle à Avignon tous les vingt-cinq ans, avec une grande magnificence.

Après le couronnement de l'empereur d'Allemagne, avait lieu une procession où le pape et l'empereur, tous deux montés à cheval, étaient précédés du Saint-Sacrement. Il en fut ainsi à Bologne, en 1530, pour le couronnement de Charles-Quint (1).

A Rome, après l'intronisation du pape, le Saint-Père se rendait, à cheval, dans une procession solennelle, de la basilique Saint-Pierre à Saint-Jean de Latran. Le Saint-Sacrement était porté sous un dais par un cheval blanc caparaçonné de rouge ; mais la sainte Hostie n'était point à découvert.

En 1549, Henri II ordonna une procession du Saint-Sacrement depuis Saint-Paul, sa paroisse, jusqu'à Notre-Dame, pour l'extirpation de l'hérésie et pour l'affermissement de la foi.

(1) Catalan, *Ceremon.*, t. I, p. 212.

Louis XIII ne voulut entrer en vainqueur dans la ville de La Rochelle qu'à la suite de l'auguste Sacrement auquel il attribuait l'honneur de sa victoire.

La session des états généraux s'ouvrait par une procession solennelle du Saint-Sacrement : il en fut ainsi à Versailles, le 4 mai 1789; la procession partit de l'église Notre-Dame pour se rendre à Saint-Louis. Les Récollets, seuls religieux qui fussent à Versailles, ouvraient la marche; le clergé des deux paroisses les suivait. Après eux, sur deux lignes parallèles, marchait le tiers état, en habit noir et en manteau court de même couleur. Après lui venait la noblesse, l'épée au côté, en manteau noir relevé d'un parement d'étoffe d'or, avec un chapeau à plumes blanches; enfin, le clergé, divisé en deux classes : d'abord ce qu'on appelait le bas clergé, c'est-à-dire les curés et les abbés, en soutane, grand manteau et bonnet carré; ensuite le haut clergé, composé des cardinaux, des archevêques et des évêques, les premiers en chape rouge, les autres en rochet, camail et soutane violette. Après les trois Ordres, s'avançaient les grands officiers de la Couronne, les gentilshommes d'honneur des princes qui portaient tour à tour le dais, dont les cordons étaient tenus par le comte de Provence (plus tard Louis XVIII), par le comte d'Artois (plus tard Charles X), et par ses enfants les ducs d'Angoulême et de Berry. Immédiatement derrière, marchaient, à droite, le Roi, environné des princes, des ducs, des pairs et des seigneurs de la Cour, et, à gauche, la Reine, Madame, madame Élisabeth, la duchesse d'Orléans, la princesse de Lamballe et les dames du Palais. Les gardes-françaises et les gardes-suisses bordaient la haie depuis Notre-Dame jusqu'à Saint-Louis; les rues étaient tendues des tapisseries de la Couronne, et des chœurs de musiciens, placés de distance en distance, remplissaient l'air de sons mélodieux. M. de Lafare, évêque de Nancy, prononça à Saint-Louis un discours où il laissa échapper le mot de *libertés publiques*, et aussitôt des applaudissements partirent de tous les points de l'église. Jusqu'alors on ne s'était jamais permis d'applaudir ni au sermon ni en présence du Roi. Qu'on juge par là de la révolution qui déjà s'était opérée dans les esprits (1).

Nous avons parlé précédemment des processions du Saint-Sacrement faites en expiation des sacrilèges.

(1) *Les Journées de la Révolution*, 5 mai 1789.

§ 3

Processions motivées par la piété locale

La piété des fidèles a fait multiplier, en certains endroits, les processions du Saint-Sacrement, et parfois dans une mesure qui ne s'accorde pas avec la sagesse des lois liturgiques. Ici, comme dans certaines villes de l'Allemagne et de la Sicile, on faisait tous les jeudis une procession extérieure; là, comme dans plusieurs paroisses d'Italie, elle avait lieu régulièrement chaque troisième dimanche du mois. En Allemagne, au xvii^e siècle, on portait l'Eucharistie dans les foires, dans les marchés, pour attirer la bénédiction du Ciel sur les transactions commerciales. Ailleurs, des confréries du Saint-Sacrement s'ingéraient de faire des processions eucharistiques sans l'autorisation de l'évêque, ni même du curé, et parcouraient les rues des paroisses autres que la leur. La Congrégation des Rites s'est toujours efforcée de concilier les tendances de la piété locale avec les règles générales de l'Église (1). De nombreux conciles et synodes, depuis le xv^e siècle jusqu'à nos jours, ont prescrit de ne faire de processions solennelles du Saint-Sacrement, en dehors de l'octave de la Fête-Dieu, que pour des motifs véritablement importants et jamais sans l'autorisation de l'Ordinaire (2).

ARTICLE IV

De la fête du Précieux-Sang

La fête du Précieux-Sang ne fut d'abord célébrée, par indult spé-

(1) 18 déc. 1784; 12 nov. 1831, etc.

(2) Conciles d'Augsbourg (1548), de Malines (1570 et 1607), etc.

cial, que par un certain nombre de congrégations, le vendredi qui suit le quatrième dimanche de Carême, ou bien le quatrième ou le cinquième dimanche de la Pentecôte. Un décret de la Congrégation des Rites, du 10 août 1849, a prescrit cette fête pour toute l'Église sous le rite double de deuxième classe et l'a fixée au premier dimanche de juillet.

CHAPITRE IV

De l'exposition du Saint-Sacrement, des saluts et de la bénédiction du Saint-Sacrement

Aujourd'hui, le salut se compose généralement de trois parties distinctes : 1° l'exposition du Saint-Sacrement; 2° le salut proprement dit, composé de diverses prières chantées par le chœur et l'officiant; 3° la bénédiction du Saint-Sacrement. Il n'en a pas toujours été ainsi : nous voyons dans le passé des expositions sans salut ni bénédiction; des saluts sans exposition ni bénédiction; et quelquefois aussi des bénédictions sans exposition ni salut.

ARTICLE I

Origine de l'exposition du Saint-Sacrement, de la bénédiction du Saint-Sacrement et des saluts

Chrétien Lupus (1) a essayé de prouver que, du temps de saint Ambroise et de saint Augustin, on exposait le Saint-Sacrement devant les néophytes, pendant les huit jours qui suivaient leur baptême; mais toute son argumentation ne repose que sur une fautive interprétation de figures oratoires.

Quelques écrivains attribuent l'usage d'exposer le Saint-Sacrement au fait suivant raconté dans la vie de sainte Claire : « Après que Frédéric II eut semé la dévastation dans Spolète, il y laissa 20,000 soldats de son armée, parmi lesquels se trouvaient aussi des Sarrasins. Entre autres villes, ils assiégèrent celle d'Assise et se portèrent tout d'abord

(1) *Dissert. de S. S. Sac. publ. exposit.*